



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **06/12/2017**

**OBJET : APPROBATION STATUTS ET DESIGNATION
 REPRESENTANTS DE LA CC ASPRES A ASSOCIATION
 DEPARTEMENTALE « CONCERTATION GESTION DES
 COURS D'EAU ET DU RISQUE INONDATION 66 »**

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 13 Décembre 2017, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h15 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - NOURY (Saint Jean Lasseille) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à L.BERNARDY
 N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
 A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absent:

B.COUSOLLE (Trouillas)
 P.MAURY (Thuir)
 J.AMOUROUX (Tresserre)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE « CONCERTATION GESTION DES COURS D'EAU ET DU RISQUE INONDATION 66 » – APPROBATION DES STATUTS, DE LA COTISATION, ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPCI :

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres complétés par délibération n°102/2017 du 9 Novembre 2017, intégrant les compétences GEMAPI et HORS GEMAPI au 1^{er} Janvier 2018

VU les statuts en date du 24 Novembre 2017 de l'Association Départementale « Concertation gestion des cours d'eau et du risque inondation 66 » fixant la répartition des sièges pour les représentants de chacun de ses membres

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la Constitution de l'association Départementale « Concertation gestion des cours d'eau et du risque inondation 66 », ayant pour objet la mise en œuvre et l'organisation de la compétence GEMAPI sur le territoire départemental.

Il **PRECISE** les missions de l'association ainsi présentée, chargée d'aborder les différentes réflexions et échanges menés sur le territoire par les différents syndicats ou EPCI compétents en matière de GEMAPI, pour assurer une pertinence et une cohérence des différentes approches.

Considérant que cette association peut porter un rôle de médiation dans les discussions interbassins,

Il **PROPOSE** à l'Assemblée,

- Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
- d'acter la création de ladite association
 - d'en valider les statuts, dont une copie est jointe à la présente note
 - de désigner deux représentants de la Communauté de Communes : 1 titulaire et 1 suppléant
 - de valider la cotisation annuelle fixée à 200€/membres fondateurs.

Réception par le préfet : 19/12/2017

Et **LANCE APPEL A CANDIDATURE** au terme duquel **SE PORTENT** candidats :

<i>Titulaire</i>	Alphonse PUIG	<i>Suppléant</i>	Maya LESNE
------------------	---------------	------------------	------------

Le Conseil Communautaire,
Après appel à candidature,
A l'unanimité des Membres Présents ou représentés,

ACTE la création de ladite association

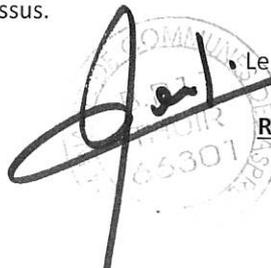
VALIDE les statuts, dont une copie est jointe à la présente note

DESIGNE M. Alphonse PUIG comme représentant titulaire de la Communauté de Communes des Aspres , et Mme Maya LESNE comme représentant suppléante.

VALIDE la cotisation annuelle fixée à 200€/membres fondateurs.

PRECISE qu'une copie de ladite délibération rendue exécutoire sera transmise dans les plus brefs délais à l'Association Départementale en question.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


 Le Président,
René OLIVE